



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

SEANCE DU JEUDI 12 DECEMBRE 2024

Le jeudi 12 décembre 2024 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 5 décembre 2024, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
54	9	12	4

Présents : M. MOURLEVAT, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERGER, Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BOURGEAIS, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, M. CALLAMAND (suppléant de M. DUPARCHY), M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUCRET, M. DUPONT Noël, Mme EMIN, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. JACQUET (suppléant de M. RAVOT), M. JUILLARD, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, Mme LIEVIN, M. MILLET, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, Mme SERPOL (suppléante de M. MARTINAND), Mme SERRE, M. TORRION.

Excusés : M. PERRAUD, Mme ANTUNES, M. ARMETTA, M. DUPONT Jean-François, M. GUILLET, M. GUINET, M. ISSARTEL, M. MATHIEU, Mme PITTI.

Absents : M. AKHLAFA, M. BERGEOT, M. de LEMPS, M. FOUILLAND, M. KAYGISIZ, Mme MANDUCHER, M. MARTINEZ, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON, M. VAILLOUD.

Pouvoirs : Mme COLLET (pouvoir à Mme LEVILLAIN), M. DUFOUR (pouvoir à M. DEGUERRY), Mme FLORE (pouvoir à M. CRACCHIOLO), Mme VOLAN (pouvoir à Noël DUPONT).

=====
Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme Marie-Josèphe LEVILLAIN, Secrétaire de séance.

Acquisition d'un local commercial pour la France services de Nantua.

Rapporteur : Mme ESCODA

Haut-Bugey Agglomération gère en régie deux France Services, situées sur les communes de Nantua et de Plateau d'Hauteville.

Ces structures rencontrent un vif succès depuis leur déploiement en 2019 et permettent d'accompagner les administrés dans les démarches administratives dématérialisées.

La France Services de Nantua utilise les locaux de la sous-préfecture de Nantua. Cet équipement va faire l'objet d'une restructuration importante, avec pour objectif de rationaliser les espaces et accueillir davantage de service de l'Etat.

Ces locaux ont permis le développement de la structure, mais comportent des limites structurelles (peu de visibilité depuis la rue, confusion avec les services de l'Etat, etc.). Par conséquent, l'agglomération a envisagé d'acquérir un local commercial indépendant pour pourvoir aux besoins de la France Services et poursuivre son activité.

Dans ce cadre, un local a été identifié au 33 rue de l'Hôtel de ville. L'équipement est entièrement rénové et ne nécessite pas de travaux importants. D'une surface de 110m², il permettra de recevoir dans de bonnes dispositions les usagers, mais également servir d'espace de réunion ou de travail pour les services de l'agglomération en déplacement. Une copropriété régit l'ensemble de l'immeuble, les charges locatives sont raisonnables.

Le prix de vente est fixé à 140 000 €, cadastré AB 676 et comporte une petite cour arrière, commune à la copropriété.

Situé en plein-centre bourg, avec une large vitrine, il offrira une visibilité accrue à la FS, ainsi qu'à Haut- Bugey Agglomération.

Considérant l'ensemble de ces éléments, il est proposé au Conseil d'Agglomération d'approuver l'acquisition de ce local, pour installer la France Service de Nantua et un bureau HBA.

Le Bureau d'Haut-Bugey Agglomération s'est prononcée favorablement sur ce projet.

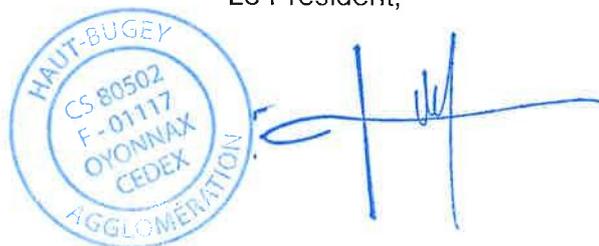
Les crédits correspondants ont été votés au BS 2024, le 14 novembre dernier.

Le Conseil d'agglomération,
Par 58 voix pour,

- **APPROUVE** l'acquisition d'un local commercial d'une surface de 110m², à la société Aux Couleurs d'Harmonie, sis 33 rue de l'Hôtel de ville à Nantua, pour un montant de 140 000 €, parcelle AB 676.
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte de vente et toutes les formalités administratives s'y afférent.

Fait à Oyonnax, le 13 décembre 2024.

Le Président,



The image shows a blue circular official stamp of the Haut-Bugey Agglomération. The stamp contains the text: "HAUT-BUGEY", "CS 80502", "F-01117", "OYONNAX", "CEDEX", and "AGGLOMÉRATION". To the right of the stamp is a handwritten signature in blue ink.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Acquisition d'un local commercial pour la France services de Nantua.

.....
Date de décision: 12/12/2024

Date de réception de l'accusé 17/12/2024

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 121224_2024168

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20241212-121224_2024168-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .1

Domaine et patrimoine

Acquisitions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 12-Acquisition-local-france-services.pdf (99_DE-001-200042935-20241212-121224_2024168-DE-1-1_1.pdf)